

Bemba pourrait changer la donne

RDC Le sort de Jean-Pierre Bemba se décide bientôt à La Haye

- L'ancien rival de Kabila a continué à diriger son parti à distance et à suivre de près la politique de son pays.
- Le 8 juin, il pourrait être libéré par la CPI.
- Et devenir un « joker » inattendu pour l'élection du 23 décembre.

Il y a tout juste dix ans, le 24 mai 2008, le sénateur Jean-Pierre Bemba (candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2006), ne s'attendait pas à voir la police belge débarquer dans sa résidence de Rhode-Saint-Genèse. Sans avoir opposé de résistance, il fut arrêté puis transféré à La Haye dans la prison de la Cour pénale internationale. Pour obtenir son arrestation, le Procureur de la CPI, Luis Moreno Ocampo, avait argué que le prévenu risquait de s'enfuir vers un État non signataire du statut de Rome. C'était le début d'une longue saga judiciaire qui se terminera bientôt, sans doute le 8 juin prochain, à la fin de la procédure d'appel.

Fondateur du MLC, le Mouvement pour la libération du

Congo, un mouvement rebelle par la suite transformé en parti politique, Jean-Pierre Bemba n'a pas dû répondre de ses activités de chef de guerre au Congo, ni des violences de ses partisans déçus après la proclamation des résultats des élections présidentielles.

Le dossier qui a justifié la comparution puis la condamnation de celui qui fut aussi vice-président de la RDC durant la période de transition appelée « un plus quatre », (un président, Joseph Kabila, plus quatre vice-présidents) est entièrement lié aux événements qui se déroulaient alors en République centrafricaine où le président légalement élu, Ange Félix Patassé, devait faire face à la rébellion du général François Bozizé... qui finira par prendre le pouvoir.

À l'époque, le président Patassé avait demandé à Jean-Pierre Bemba de l'aider à contrer le putsch de Bozizé et un contingent du MLC avait été dépêché à Bangui ; et placé sous l'autori-

té du commandement des forces centrafricaines. Durant dix ans, la notion de « responsabilité pénale individuelle » fut placée au cœur du procès. Se trouvant à plus de 1.000 kilomètres du terrain d'action de ses troupes pla-

cées sous commandement étranger, Bemba pouvait-il être

Jean-Pierre Bemba n'a pas dû répondre de ses activités de chef de guerre au Congo

tenu pour responsable des « crimes de guerre » et des « crimes contre l'humanité » qui furent imputés à ses hommes ? La même charge de « responsabilité du chef » fut retenue contre le président Ange-Félix Patassé, mais faute de preuves ce dernier ne fut pas inquiété...

Par contre, le commandant des forces MLC à Bangui, le général Moustapha Mukiza fut auditionné comme témoin et il expliqua qu'il tenait ses ordres du Centre de coordination des opérations militaires dirigé par les officiers centrafricains fidèles à Patassé.

Le général Mukiza ne fut plus auditionné par la suite, pas plus qu'un officier français qui expliqua une évidence : le chef des opérations doit se trouver sur place pour pouvoir prendre les décisions opérationnelles.

À l'époque, la CPI avait le sentiment de détenir un « gros poisson ». Jean-Pierre Bemba, demeuré très populaire à Kinshasa et dans l'Ouest de la RDC, ayant été le principal challenger

du président Kabila. Ses troupes avaient été mises en cause dans le massacre de pygmées dans l'Ituri et à Kinshasa, après la défaite électorale. Elles avaient failli embraser la capitale, Kabila lui-même n'ayant à l'époque pas hésité à charger le général Numbi de faire bombarder la résidence de son ancien vice-président et de détruire son hélicoptère personnel.

La notion de « responsabilité du chef » l'ayant emportée sur tout autre considération, Jean-Pierre Bemba fut donc condamné à 18 ans de prison pour crimes de guerre et crimes

contre l'humanité. Et par la suite à une peine additionnelle pour subornation de témoins par ses avocats M^r Kilolo et Fidèle Balala.

Le 8 juin prochain sera prononcé le verdict définitif de la procédure d'appel : la peine pourrait être alourdie, mais elle pourrait aussi être ramenée à

dix années de prison, déjà purgées. Dans ce cas, Jean-Pierre Bemba, qui a continué à diriger son parti à distance et à suivre de près la politique de son pays, pourrait être libéré et devenir un « joker » inattendu pour les élections du 23 décembre prochain. ■

COLETTE BRAECKMAN

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Un candidat unique pour l'opposition ?

Deux des principaux opposants congolais, Moïse Katumbi et Felix Tshisekedi ont exprimé - à Washington où ils étaient de passage - leur volonté de présenter un seul candidat à l'élection présidentielle du 23 décembre rapportait jeudi la presse kinoise. Reste à savoir qui sera ce candidat puisque les deux hommes ont chacun des ambitions présidentielles. « Nous avons réellement combiné le travail ensemble. Nous sommes passés de la parole aux actes et nous

avons également discuté de la possibilité d'avoir un candidat parmi l'opposition au moment des élections », a déclaré M. Tshisekedi, le fils du défunt opposant historique Etienne Tshisekedi qui lui a succédé à la tête du parti UDPS. Katumbi et Tshisekedi ont décidé de joindre leurs efforts « contre le président de longue date Joseph Kabila » qu'ils soupçonnent de vouloir briguer un troisième mandat alors que la Constitution congolaise n'en autorise que deux. « Déterminés à en finir avec la dictature », a tweeté Moïse Katumbi. (afp)

diagonale Déchu mais impérial, Mugabe refuse de témoigner

Lorsqu'en novembre dernier, Robert Mugabe, au pouvoir depuis 1980, avait finalement, sous la contrainte de ses camarades militaires, accepté de démissionner, les Zimbabwéens avaient chanté et dansé pour célébrer le début d'une ère nouvelle. Après des décennies de brutalités politiques et d'élections manipulées, ils espéraient l'instauration d'une vraie démocratie, mais aussi la vérité sur les détournements financiers massifs ayant plongé le peuple dans la misère. Dans les deux cas, ils risquent d'être déçus.

Convoqué cette semaine par le Parlement qui souhaitait l'entendre expliquer comment 15 milliards de dollars issus de la vente de diamants avaient disparu, l'ancien héros de la guerre d'indépendance n'a pas daigné se déplacer. L'ONG Global Witness avait publié l'an dernier un rapport accusant les dirigeants du Zimbabwe d'avoir utilisé les revenus du diamant pour financer la répression de l'opposition. Alors que l'extraction de diamants a débuté en 2006 au Zimbabwe, aucune statistique sur les revenus qui en sont tirés n'a jamais été publiée. Et selon Global Witness, les services secrets possédaient en toute discrétion une partie du capital d'une des entreprises diamantaires.

De plus en plus de Zimbabwéens se rendent compte que, à part l'absence de Mugabe, rien n'a vraiment changé dans leur pays qui reste dominé par le même parti, le Zanu-PF, et par les mêmes militaires. Des élections générales doivent avoir lieu le 22 août, pour lesquelles six mouvements se sont alliés au parti d'opposition historique, le MDC (Mouvement pour le changement démocratique) auquel appartenait Morgan Tsvangirai, mort en février d'un cancer.

Ils ont pour candidat à la présidence Nelson Chamisa, 40 ans. Mais cette semaine, alors que le gouvernement avait promis des élections libres, le ministre adjoint des Finances, Terrence Mukupe, a déclaré lors d'un meeting que les militaires qui ont renversé Mugabe ne laisseraient pas Chamisa devenir président. Quant à Mugabe, qui se dit victime d'un « coup d'Etat », il a appuyé la création d'un nouveau parti, le NPF, qui regroupe ses partisans et ceux de sa redoutable épouse, Grace.

La lutte sera féroce. ■

VÉRONIQUE KIESEL